

ÉTATS FINANCIERS

Pour

**COMMISSION DES PLAINTES RELATIVES AUX SERVICES DE TÉLÉCOM-TÉLÉVISION INC./
COMMISSION FOR COMPLAINTS FOR TELECOM-TELEVISION SERVICES INC.**

Pour l'exercice clos le

31 JUILLET 2022

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de la

**COMMISSION DES PLAINTES RELATIVES AUX SERVICES DE TÉLÉCOM-TÉLÉVISION INC./
COMMISSION FOR COMPLAINTS FOR TELECOM-TELEVISION SERVICES INC.**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision inc./Commission for Complaints for Telecom-television Services Inc. (l'organisation), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 juillet 2022, et les états des opérations, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 juillet 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, nous demandant si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Welch LLP

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Ontario
Le 3 novembre 2022.

COMMISSION DES PLAINTES RELATIVES AUX SERVICES DE TÉLÉCOM-TÉLÉVISION INC./
 COMMISSION FOR COMPLAINTS FOR TELECOM-TELEVISION SERVICES INC.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 JUILLET 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<u>ACTIF</u>		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse – note 4	3 396 711 \$	3 812 063 \$
Débiteurs	858 846	1 343 267
Dépenses payées d'avance	<u>269 083</u>	<u>209 360</u>
	4 524 640	5 364 690
IMMOBILISATIONS CORPORELLES – note 5	266 559	311 942
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES – note 6	<u>70 401</u>	<u>100 302</u>
	<u>4 861 600</u> \$	<u>5 776 934</u> \$
<u>PASSIF ET ACTIF NET</u>		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus – note 7 et note 9	347 806 \$	1 592 467 \$
Incitatifs à la location différés – note 8	<u>94 347</u>	<u>84 065</u>
	<u>442 153</u>	<u>1 676 532</u>
ACTIF NET		
Grevé d'affectations d'origine interne:		
Actif net investi dans les immobilisations corporelles et incorporelles	336 960	412 244
Fonds d'examen de la prestation des services	1 297 524	873 530
Non grevé d'affectations	<u>2 784 963</u>	<u>2 814 628</u>
	<u>4 419 447</u>	<u>4 100 402</u>
	<u>4 861 600</u> \$	<u>5 776 934</u> \$

Approuvé par le conseil :


 Administratrice


 Administratrice

(voir notes ci-jointes)

**COMMISSION DES PLAINTES RELATIVES AUX SERVICES DE TÉLÉCOM-TÉLÉVISION INC./
COMMISSION FOR COMPLAINTS FOR TELECOM-TELEVISION SERVICES INC.**

ÉTAT DES OPÉRATIONS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Revenus		
Frais d'exploitation		
Fondés sur les revenus	5 312 805 \$	5 221 795 \$
Fondés sur les plaintes	3 541 870	3 481 196
Annuels	23 800	22 100
Prélèvements spéciaux – note 9	651 533	244 857
Frais de participation	14 000	16 500
Intérêts	<u>11 425</u>	<u>15 248</u>
	<u>9 555 433</u>	<u>9 001 696</u>
Dépenses		
Salaires et dépenses liées	6 931 829	6 471 569
Frais d'occupation	515 584	626 114
Dépenses informatiques	276 084	359 350
Communications	238 882	227 257
Ressources humaines	218 658	263 204
Frais professionnels	194 978	194 808
Amortissement	190 791	241 676
Frais liés au conseil d'administration	182 646	162 979
Frais généraux et administratifs	84 889	156 034
Dépenses COVID-19	<u>20 333</u>	<u>-</u>
	<u>8 854 674</u>	<u>8 702 991</u>
Revenu net d'exploitation	700 759	298 705
Dépenses liées à l'examen de la prestation des services – note 10	<u>381 714</u>	<u>-</u>
Revenus nets	<u>319 045 \$</u>	<u>298 705 \$</u>

(voir notes ci-jointes)

**COMMISSION DES PLAINTES RELATIVES AUX SERVICES DE TÉLÉCOM-TÉLÉVISION INC./
COMMISSION FOR COMPLAINTS FOR TELECOM-TELEVISION SERVICES INC.**

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Grevé d'une affectation d'origine interne – actif net investi dans les immobilisations corporelles et incorporelles		
Solde au début de l'exercice	412 244 \$	579 575 \$
Acquisition d'immobilisations	115 507	74 345
Amortissement	<u>(190 791)</u>	<u>(241 676)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>336 960</u> \$	<u>412 244</u> \$
Grevé d'une affectation d'origine interne – fonds d'examen de la prestation des services – note 10		
Solde au début de l'exercice	873 530 \$	628 673 \$
Dépenses engagées sur le fonds d'examen de la prestation de services	(381 714)	-
Transfert au fonds d'examen de la prestation des services	651 533	244 857
Transfert de montants additionnels au fonds d'examen de la prestation des services	<u>154 175</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 297 524</u> \$	<u>873 530</u> \$
Non grevé d'affectations		
Solde au début de l'exercice	2 814 628 \$	2 593 449 \$
Revenus nets d'exploitation	700 759	298 705
Amortissement affecté à l'actif net grevé d'affectations d'origine interne	190 791	241 676
Transfert au fonds d'examen de la prestation des services	(651 533)	(244 857)
Transfert de montants additionnels au fonds d'examen de la prestation des services	(154 175)	-
Acquisition d'immobilisations affectées à l'actif net grevé d'affectations d'origine interne	<u>(115 507)</u>	<u>(74 345)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>2 784 963</u> \$	<u>2 814 628</u> \$
Actif net total		
Solde au début de l'exercice -		
Grevé d'une affectation d'origine interne		
- actif net investi dans les immobilisations corporelles et incorporelles	412 244 \$	579 575 \$
- fonds d'examen de la prestation des services	873 530	-
Non grevé d'affectations	<u>2 814 628</u>	<u>2 593 449</u>
	<u>4 100 402</u> \$	<u>3 173 024</u> \$
Solde à la fin de l'exercice -		
Grevé d'une affectation d'origine interne		
- actif net investi dans les immobilisations corporelles et incorporelles	336 960 \$	412 244 \$
- fonds d'examen de la prestation des services	1 297 524	873 530
Non grevé d'affectations	<u>2 784 963</u>	<u>2 814 628</u>
	<u>4 419 447</u> \$	<u>4 100 402</u> \$

(voir notes ci-jointes)

**COMMISSION DES PLAINTES RELATIVES AUX SERVICES DE TÉLÉCOM-TÉLÉVISION INC./
COMMISSION FOR COMPLAINTS FOR TELECOM-TELEVISION SERVICES INC.**

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2022**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Revenus nets	319 045 \$	298 705 \$
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations	190 791	241 676
Incitatifs à la location différés	<u>10 282</u>	<u>25 823</u>
	520 118	566 204
Variation des éléments hors-caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	484 421	(418 871)
Dépenses payées d'avance	(59 723)	(132 785)
Créditeurs et frais courus	<u>(1 244 661)</u>	<u>968 035</u>
	<u>(299 845)</u>	<u>982 583</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(115 507)	(74 345)
Vente (achat) de placements	<u>-</u>	<u>1 700 000</u>
	<u>(115 507)</u>	<u>1 625 655</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(415 352)	2 608 238
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>3 812 063</u>	<u>1 203 825</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>3 396 711 \$</u>	<u>3 812 063 \$</u>

(voir notes ci-jointes)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2022

1. **NATURE DES ACTIVITÉS**

La Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision inc./Commission for Complaints for Telecom-television Services Inc. (« l'organisation ») est constituée sans capital social selon l'article 211 de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. Le mandat de l'organisation est de recevoir, d'aider à la résolution, et au besoin, de résoudre, les plaintes des consommateurs canadiens admissibles et des petites entreprises en lien avec certains services de télécommunication et certains types de services d'abonnement de télévision. L'organisation fonctionne en tant qu'organisme sans but lucratif, alors elle est exonérée d'impôts conformément au paragraphe 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. **PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Constatation des revenus

Les frais d'exploitation se composent de frais fondés sur les revenus, de frais fondés sur les plaintes, et de frais annuels payés par les fournisseurs de services participants pour financer les opérations de l'organisation. Les frais fondés sur les revenus et les frais annuels sont comptabilisés comme revenu durant la période à laquelle ils se rapportent. Les frais fondés sur les plaintes sont fonction du nombre de plaintes résolues durant la période et sont constatés comme revenus lorsque la plainte est résolue.

Les prélèvements spéciaux sont constatés comme revenus au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

Les frais de participation sont composés de frais de démarrage (imposés uniquement une fois) qui sont constatés comme revenus à la date où le fournisseur de service devient un fournisseur de service participant.

Les revenus d'intérêts sont composés des intérêts sur les frais de participation et les frais d'exploitation reçus en retard, ainsi que des intérêts gagnés sur les comptes bancaires. Ceux-ci sont constatés comme revenus lorsqu'ils sont gagnés.

Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est inscrit sur une base linéaire sur une période de cinq ans pour les mobiliers et l'équipement et de trois ans pour l'équipement informatique. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode linéaire, et réparties sur la durée du bail. Lors de l'année d'acquisition, l'amortissement est calculé au prorata du nombre de mois durant lesquels l'organisation a été propriétaire de l'actif.

Immobilisations incorporelles et amortissement

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est inscrit sur une base linéaire sur une période de cinq ans. Lors de l'année d'acquisition, l'amortissement est calculé au prorata du nombre de mois durant lesquels l'organisation a été propriétaire de l'actif.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS – suite

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2022

2. **PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES** – suite

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisation se composent de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer, et ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur. L'encaisse est évaluée subséquemment à la valeur marchande. Tous les autres instruments financiers sont évalués subséquemment au coût ou au coût amorti à la date de l'état de la situation financière.

Les frais de transactions liés à l'acquisition ou à la disposition sont inscrits comme dépense lorsqu'ils sont engagés.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses constatés au cours de la période visée par les états financiers.

Les estimations significatives comprennent celles utilisées lors de la comptabilisation de l'estimation de la durée de vie utile des immobilisations, de la recouvrabilité des débiteurs et du montant des créditeurs et frais courus. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. **INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'organisation est exposée à, différents risques financiers résultant de ses activités d'exploitation et d'investissement, qu'elle doit gérer. Elle n'utilise pas de contrats d'instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, à des fins de spéculation.

Les principaux risques financiers auxquels est soumise l'organisation, et les politiques de gestion des risques sont les suivants :

Risque de crédit

L'organisation est exposée au risque de crédit par le fait que des parties puissent manquer à leurs obligations financières. L'exposition au risque de crédit maximal de l'organisation est la somme de la valeur comptable de son encaisse, et de ses débiteurs.

L'encaisse de l'organisation est déposée auprès d'une banque à charte canadienne, alors la direction juge que le risque rattaché à cet instrument est minime.

La direction juge que le risque de crédit de l'organisation en lien avec les débiteurs est limité. L'organisation gère son risque de crédit en examinant chaque mois ses débiteurs et en faisant des suivis diligents des montants en souffrance. Au cours du dernier exercice financier, l'organisation a enregistré des créances irrécouvrables, incluses dans les frais généraux et administratifs, d'un montant de 918 \$, (58 795 \$ en 2021). La direction a établi une provision pour créances douteuses au 31 juillet 2022 de 45 151 \$ (87 582 \$ en 2021) ce qui représente la meilleure estimation de la direction des montants potentiellement irrécouvrables.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS – suite
EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2022

3. INSTRUMENTS FINANCIERS – suite

Risque de liquidité

Le risque de liquidité fait référence aux conséquences négatives que l'organisation pourrait affronter si elle éprouve de la difficulté à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

L'organisation gère son risque de liquidité par son processus de budgétisation des flux de trésorerie, afin d'assurer qu'elle a les fonds nécessaires pour remplir ses obligations.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés tels que les taux d'intérêts, les taux de change des devises ou le risque de prix – autre.

Risque de taux de change

Le risque de taux de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux taux de change des devises étrangères. Les instruments financiers de l'organisation sont libellés en devises canadiennes. Par conséquent, l'organisation n'est pas exposée aux fluctuations de taux de change sur ses instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'organisation n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt important.

Risque de prix – autre

Le risque de prix – autre est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie à être tirés des instruments financiers fluctuent en raison de changements dans les prix du marché (autres que ceux qui proviennent des risques des taux de change ou des taux d'intérêts), que ces changements soient causés par des facteurs spécifiques à l'instrument individuel ou à son émetteur ou bien encore à des facteurs touchant tous les instruments similaires sur le marché. L'organisation n'a pas de placements dans des titres cotés à la bourse et n'est donc pas exposée au risque de prix – autre.

Changements dans l'analyse des risques

Il n'y a pas eu de changements importants dans les niveaux d'exposition aux risques depuis l'exercice précédent.

4. ENCAISSE

L'encaisse se compose des éléments suivants :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Compte chèque	294 265 \$	320 019 \$
Compte d'épargne-placement privilège	<u>3 102 446</u>	<u>3 492 044</u>
	<u>3 396 711 \$</u>	<u>3 812 063 \$</u>

Le compte d'épargne-placement privilège gagne des intérêts qui sont reçus mensuellement.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS – suite

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2022

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Mobilier et équipement	416 746 \$	333 517 \$	378 449 \$	309 710 \$
Équipement informatique	957 668	839 400	888 209	748 365
Améliorations locatives	<u>213 881</u>	<u>148 819</u>	<u>213 881</u>	<u>110 522</u>
	1 588 295	<u>1 321 736</u> \$	1 480 539	<u>1 168 597</u> \$
Amortissement cumulé	<u>(1 321 736)</u>		<u>(1 168 597)</u>	
	<u>266 559</u> \$		<u>311 942</u> \$	

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2022	2021
Logiciel de gestion des cas	681 489 \$	673 739 \$
Amortissement cumulé	<u>(611 088)</u>	<u>(573 437)</u>
	<u>70 401</u> \$	<u>100 302</u> \$

7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

Le solde se compose des éléments suivants :

	2022	2021
Créditeurs et frais courus	383 666 \$	1 626 520 \$
Sommes à remettre à (recevoir de) l'État	<u>(35 860)</u>	<u>(34 053)</u>
	<u>347 806</u> \$	<u>1 592 467</u> \$

8. INCITATIFS À LA LOCATION DIFFÉRÉS

L'organisation s'est engagée en vertu d'une entente de location à long terme, y compris une période de loyers gratuits de 12 mois sur la durée du bail, conformément à l'entente de location, pour le troisième étage, et une période de loyers gratuits de 3 mois sur la durée du bail, conformément à l'entente de location, pour le quatrième étage. Les revenus de location sont calculés en passant en charges les paiements réels effectués également chaque mois sur la durée du contrat. Le montant des incitatifs à la location différés représente le solde non-amorti de la période de loyers gratuits.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS – suite

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2022

9. AJUSTEMENTS DES FRAIS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les activités de l'organisation sont financées principalement par deux types de frais facturés aux fournisseurs de services participants :

1. Les frais fondés sur les revenus : facturés aux fournisseurs de services dont les revenus au détail éligibles sont supérieurs à dix millions de dollars, selon leur part proportionnelle du total de ces revenus; et
2. Les frais fondés sur les plaintes : facturés aux fournisseurs de services participants pour les plaintes traitées durant l'exercice financier, en fonction du nombre de plaintes contre ce fournisseur traitées durant l'exercice financier et du stage atteint dans le processus.

En vertu de la convention de participation, les frais fondés sur les revenus doivent couvrir 60 % (60 % en 2021) des dépenses totales et les frais fondés sur les plaintes doivent couvrir 40 % (40 % en 2021) des dépenses totales.

Durant l'exercice, le montant facturé aux fournisseurs de services participants est établi de manière à ce que des revenus suffisants soient générés pour couvrir les dépenses budgétisées, en fonction des prévisions de la direction pour les activités opérationnelles de l'année. À la fin de l'exercice, ces deux types de frais sont ajustés pour refléter la division du 60 % / 40 % et pour correspondre au montant total des dépenses de 8 854 674 \$ (8 702 991 \$ en 2021).

Les frais fondés sur les revenus ont été ajustés à la baisse puisque le montant réel facturé aux payeurs des frais fondés sur les revenus était supérieur à 60% des dépenses réelles de l'organisation. Les frais fondés sur les plaintes ont été ajustés à la hausse, puisque le montant réel facturé aux payeurs des frais fondés sur les plaintes était inférieur à 40% des dépenses réelles de l'organisation.

Sommaire des ajustements de frais de clôture d'exercice :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Ajustements des frais fondés sur les revenus	1 052 834 \$	838 039 \$
Ajustements des frais fondés sur les plaintes	<u>(401 301)</u>	<u>713 567</u>
	651 533	1 551 606
Retenu à titre de prélèvement spécial	<u>(651 533)</u>	<u>(244 857)</u>
Ajustements des frais de clôture d'exercice (compris dans les créditeurs et frais courus)	<u>-</u> \$	<u>1 306 749</u> \$

De plus, en vertu de l'article 27 de la convention de participation, un prélèvement spécial peut, par résolution extraordinaire des membres, être facturé aux fournisseurs de services participants afin de financer l'organisation. En 2022, les membres ont approuvé un prélèvement spécial de 651 533 \$ (244 857 \$ en 2021) et ce montant a réduit le montant dû aux fournisseurs de services participants.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS – suite

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2022

10. **PROJET D'EXAMEN DE LA PRESTATION DE SERVICES**

Étant donné l'ampleur et la portée du projet de transformation de la prestation de services qui mettra à jour les systèmes et les processus de l'organisation, la CPRST est exposée à des risques spécifiques et uniques associés à la mise en œuvre de projets de plus grande ampleur. La direction et le conseil sont conscients de ces risques et les gèrent en conséquence. La direction a établi des calendriers et des budgets spécifiques pour le projet, et le conseil a grevé d'une affectation d'origine interne une partie des actifs nets de l'organisation afin de mettre en œuvre ce projet au cours des prochains exercices.

Le but du fonds grevé d'affectation interne Projet d'examen de la prestation de services est de fournir une source de financement pour tous les aspects du projet d'examen de la prestation de services de la CPRST, incluant l'amélioration des plateformes technologiques dans les années futures.

La direction a également approuvé l'utilisation des fonds grevés d'affectation interne se rapportant au projet débutant dans l'année courante. Ces dépenses sont les suivantes :

Gestion de projet	120 281 \$
Projet informatique – conseiller stratégique	92 374
Légal – examen de la prestation de services	83 016
Consultants – matériel et logiciels	48 288
Consultant indépendant du GTDD	25 500
Réunions du comité – GTDD	10 950
Autres dépenses	<u>1 305</u>
	<u>381 714 \$</u>

Avant l'exercice en cours, l'organisation avait utilisé ses actifs nets non grevés d'affectations internes, plutôt que des fonds grevés d'affectations internes, pour couvrir les coûts initiaux liés au projet d'examen de la prestation des services. Au cours de l'exercice précédent, ces coûts s'élevaient à 43 631 \$.

11. **CRÉDIT DISPONIBLE**

L'organisation a accès au crédit avec ses cartes de crédit Visa qui portent une limite de crédit cumulative de 100 000 \$. Les soldes dus sur les cartes de crédit sont payés en entier chaque mois. L'organisation a également accès à une marge de crédit. Le taux d'intérêt sur la marge de crédit est le taux préférentiel de la banque plus 1,00 % et le montant maximal autorisé est de 2 000 000 \$. La marge de crédit est garantie par un contrat de sûreté générale. Au 31 juillet 2022, la marge de crédit n'était pas utilisée (néant en 2021).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS – suite

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2022

12. **ENGAGEMENTS**

En date du 31 juillet 2022, l'organisation loue des espaces de bureaux en vertu d'un bail qui vient à échéance le 30 juin 2027 et de l'équipement en vertu d'un bail qui vient à échéance le 31 décembre 2023.

Les versements minimums exigibles pour les cinq prochaines années sont comme suit :

	<u>Bureaux</u>	<u>Équipement</u>	<u>Total</u>
2023	702 518 \$	1 170 \$	703 688 \$
2024	745 485	-	745 485
2025	753 085	-	753 085
2026	753 085	-	753 085
2027	<u>732 315</u>	<u>-</u>	<u>732 315</u>
	<u>3 686 488 \$</u>	<u>1 170 \$</u>	<u>3 687 658 \$</u>

13. **PARTIES LIÉES**

Les fournisseurs de services desquels l'organisation achète des services de télécommunications peuvent être considérés des parties liées puisqu'ils ont le droit de participer à la nomination des administrateurs. L'organisation conclut des transactions avec ces parties liées dans le cours normal des affaires et les transactions sont comptabilisées à leurs justes valeurs. Par conséquent, la divulgation séparée de ces transactions n'est pas présentée dans les états financiers.